Québec

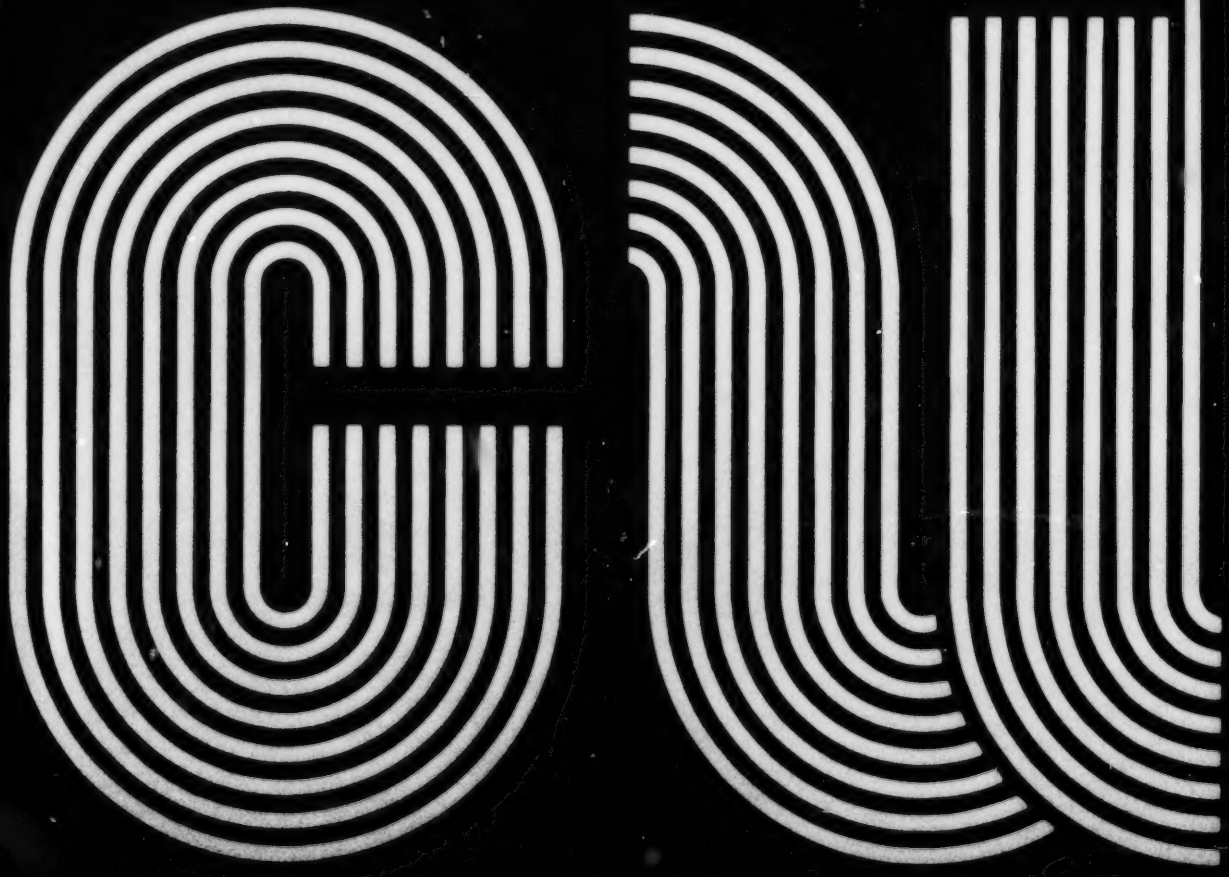

PROJET DE PROGRAMME CONJOINT DE DOCTORAT EN COMMUNICATION SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ CONCORDIA, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAM)

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement et de la recherche.

Code: 2301-0057

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.9
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17233-7

Résumé

Jugeant que leurs programmes de maîtrise avaient atteint leur maturité et croyant que Montréal possède tous les atouts pour devenir un centre d'excellence en communication, les départements de communication de l'U. Concordia, de l'U. de Montréal et de l'U. du Québec (UQAM) se sont concertés, de leur propre initiative, pour élaborer un projet de programme conjoint de doctorat de type recherche. L'U. McGill, qui possède également un département de communication, avait été invitée à se joindre au projet, mais elle a préféré s'abstenir.

Un seul programme de doctorat en communication est actuellement proposé dans le réseau universitaire québécois: le Ph.D. "in communications" de l'U. McGill. Disposant de ressources modestes, il admet environ 3 nouveaux étudiants par année; cela fait peu par rapport aux 25 diplômés produits en moyenne ces dernières années par les 4 programmes de maîtrise en communication de la région montréalaise. La plupart des experts consultés par le Comité des programmes se sont prononcés pour une implantation immédiate du programme conjoint. Selon eux, les travaux de recherche disponibles au Québec sont insuffisamment nombreux eu égard à ses besoins. En outre, ils trouvent qu'il serait dommage que le Québec, faute de former maintenant un nombre suffisant de chercheurs dans cette spécialité, participe peu à l'essor considérable promis au domaine des communications au cours des prochaines décennies.

Les experts retenus par la CREPUQ ont apprécié le sérieux du contenu du projet de programme et la solidité de sa structure. De même, ils ont reconnu la valeur et la richesse de la nombreuse équipe professorale sur laquelle il reposerait. Une petite parenthèse pour signaler qu'avec leur soixantaine de professeurs réguliers les trois départements concernés regroupent plus de 50% des universitaires canadiens oeuvrant dans des départements de communication. Tous les experts externes de la CREPUQ ont recommandé l'acceptation du projet avec des suggestions et l'avis de qualité de la CREPUQ a été favorable, tout en reprenant sous forme d'invitations certaines des suggestions des experts. Cela étant dit, quelques aspects qualitatifs du projet ont posé problème au Comité des programmes:

1. le programme soumis totalise 105 crédits et non pas 90 crédits, norme habituellement reconnue par le Conseil; par ailleurs, pourquoi s'écarte-t-il de la pratique habituelle en créditant l'examen de synthèse (4 crédits) et l'acceptation du sujet de thèse (6 crédits)?

2. certains objectifs reliés à la composante conjointe du projet paraissent ambitieux: harmonisation des projets de recherche des 3 universités, organisation de séminaires interdépartementaux, bilinguisme;

3. le programme soumis, avec ses 3 orientations de recherche et ses 4 axes principaux, aborde un champ vaste;

4. la capacité d'encadrement de l'équipe professorale (22 professeurs agréés) sera-t-elle suffisante à moyen terme (50 étudiants) advenant le cas d'une répartition inégale des étudiants par axes du programme, professeurs et universités?

5. le projet ne précise pas les critères qui sont prévus pour l'agrément des nouveaux professeurs au programme.

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. l'approbation du programme, à titre expérimental pour 5 ans;

2. la réduction de son nombre total de crédits;

3. de demander que le rapport d'évolution, à soumettre après 5 ans, aborde, entre autres, les 5 éléments précisés ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

3.1 Évaluation d'opportunité 2
3.2 Évaluation de qualité 3
3.3 Conclusion 6

4. RECOMMANDATION 7

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du projet de programme:	doctorat en communication
Appellation et abréviation du grade:	Philosophiae Doctor (Ph.D.)
Nom des établissements:	Université Concordia, Université de Montréal, Université du Québec (UQAM).

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'UQAM possèdent toutes un département de communication, et chacun de ces départements offre un programme de maîtrise[1]. Jugeant que leurs programmes de maîtrise avaient atteint leur maturité et croyant que "Montréal possède tous les atouts pour devenir un centre d'excellence en communication."[2], ces trois départements se sont concertés pour élaborer un projet de programme conjoint de doctorat en communication[3].

Il s'agirait d'un programme qui s'intéresserait à trois orientations de recherche: les communications comme messages, comme processus et comme phénomènes institutionnels. Ces trois orientations s'articuleraient en fonction de quatre axes principaux:

- aspects sociaux et culturels des technologies d'information et de communication;

---

1. Il s'agit:
   - d'un programme de M.A. "in Media Studies" à l'U. Concordia,
   - d'un programme de M.Sc. en sciences de la communication à l'U. de Montréal,
   - d'un programme de M.A. en communication à l'UQAM.

   Le premier programme offre le choix entre un cheminement de type recherche et un autre de type professionnel; les deux autres programmes sont des maîtrises de type recherche.

2. Dossier de présentation du projet, p. i, 1er paragraphe, lignes 3 et 4.

3. L'U. McGill, qui offre un programme de M.A. (type recherche) et un autre de Ph.D. "in Communications", avait également été invitée à se joindre au projet. Elle a préféré s'abstenir.

- analyse des discours et des messages médiatisés;

- organisation et réseaux de communication;

- communication et développement.

Le programme totaliserait 105 crédits répartis comme suit: 40 crédits pour la scolarité et 65 crédits pour la thèse. Le caractère conjoint se concrétiserait, entre autres, par des séminaires interdépartementaux et par un "forum doctoral" devant réunir, chaque semaine, tous les professeurs et tous les étudiants en période de scolarité.

Les trois départements de communication concernés comptent quelque soixante professeurs à plein temps; sur ce nombre, vingt-deux ont été sélectionnés pour assumer les responsabilités d'enseignement et d'encadrement dans le nouveau programme[1].

Enfin, le programme pourrait accepter de huit à douze nouveaux étudiants chaque année. Ses promoteurs, anticipant une durée moyenne de rédaction de thèse de trois ans, calculent qu'il devrait avoir atteint son rythme de croisière au bout de cinq ans et compter alors un total de cinquante étudiants.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation d'opportunité

Actuellement, seulement deux programmes de doctorat en communication sont offerts dans tout le Canada[2]: l'un à l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique et l'autre à l'Université McGill. Le second programme

---

1. Voici la répartition par établissements de ces professeurs:
   - U. Concordia: 7 professeurs,
   - U. de Montréal: 7 professeurs,
   - UQAM: 8 professeurs.
2. Le dossier de présentation du projet précise (p. 13), comme point de repère, que "pas moins de quarante universités américaines offrent un tel programme actuellement, et qu'au moins six universités françaises décernent des diplômes de doctorat de 3e cycle en communication."

- un Ph.D. "in Communications" -, qui dispose de ressources modestes, admet environ trois nouveaux étudiants par année; cela fait peu par rapport aux vingt-cinq diplômés produits en moyenne ces dernières années par les quatre programmes de maîtrise en communication de la région montréalaise.

Selon les experts consultés par le Comité des programmes, cette pauvreté du Québec en matière de programme de doctorat en communication lui est préjudiciable. Tous se sont prononcés pour l'implantation, et pour l'implantation immédiate dans le cas de trois d'entre eux, du projet conjoint soumis à leur appréciation en s'appuyant, surtout, sur ces arguments-ci:

- peu de travaux de recherche sont encore disponibles au Canada dans le domaine des sciences de la communication et cette lacune serait particulièrement ressentie par les responsables de la formulation des politiques concernant les mass média;

- le champ disciplinaire des communications, dont l'apparition dans les universités québécoises remonte au début des années 1970, est appelé à se développer considérablement au cours des prochaines décennies et il serait dommage que le Québec, faute de former maintenant un nombre suffisant de chercheurs s'y intéressant, participe peu à ce mouvement.

3.2 Évaluation de qualité

Tous les experts consultés par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ ont recommandé l'implantation du nouveau programme, en assortissant leurs conclusions de suggestions destinées à l'améliorer dans certaines de ses composantes. La CRÉPUQ a donc émis un avis de qualité favorable sur le projet de nouveau programme, tout en soulignant quelques-unes des suggestions des experts. Par ailleurs le Conseil des études de l'Université du Québec a adopté le projet, tout en invitant l'UQAM, dans la résolution correspondante, à tenir compte des suggestions des experts mises en évidence par la CRÉPUQ[1].

1. Pour réaliser son évaluation de qualité, l'Université du Québec a utilisé les rapports des experts retenus par la CRÉPUQ; elle n'a donc pas jugé nécessaire de consulter d'autres experts.

D'après le Comité des programmes, qui s'appuie en grande partie sur l'analyse des experts consultés par la CRÉPUQ pour avancer ce qui suit, les forces du projet sont de trois ordres: le caractère conjoint du doctorat envisagé, l'équipe professorale dont il bénéficierait, les exigences et la structure du projet de programme.

Les trois universités concernées se sont concertées de leur propre initiative; voilà qui augure bien pour le succès de leur association. En conjuguant leurs ressources ces établissements réunissent "plus de la moitié des universitaires canadiens oeuvrant dans des départements de communication." [1] et, selon l'un des experts externes de la CRÉPUQ, une équipe professorale d'une importance numérique peut-être inégalée aux U.S.A.

Pour les experts retenus par la CRÉPUQ, il s'agit d'une équipe professorale en émergence, se faisant remarquer par la diversité des écoles de pensée et des domaines de spécialisation représentés au sein de ses membres, le grand nombre de titulaires d'un diplôme de doctorat et par l'intérêt des travaux de recherche publiés et en cours de plusieurs d'entre eux.

Enfin, la période de scolarité prévue est substantielle avec, entre autres, 18 cr. de séminaires. Tous les experts externes de la CRÉPUQ ont approuvé l'importance ainsi accordée aux séminaires. Par ailleurs, le cheminement de l'étudiant dans le programme est bien pensé et, comme l'a écrit un expert, il "assure l'acquisition de connaissances nouvelles dans le cadre obligatoire de la multi-disciplinarité, en accordant à l'épistémologie la place qui lui revient."

Cela étant dit, quatre aspects du projet ont posé problème au Comité des programmes, après avoir suscité quelques inquiétudes, pour certains d'entre eux, chez quelques experts des deux groupes.

---

1. Dossier de présentation du projet, p. 10, 2e paragraphe, 2 dernières lignes.

En totalisant 105 crédits, le programme s'éloigne des 90 crédits que le Comité et le Conseil considèrent comme la norme au niveau du doctorat. Une méthode simple de s'approcher de cette norme consisterait à ne pas créditer, ainsi qu'il est habituellement de règle dans les programmes de doctorat, l'examen de synthèse (4 cr.) et l'acceptation du projet de thèse (6 cr.).

Certaines des implications du caractère conjoint du programme pourraient s'avérer difficiles à respecter:

- le développement, la promotion et l'harmonisation des programmes de recherche en communication des différentes universités de Montréal, l'un des "objectifs institutionnels" du projet, et l'organisation des séminaires interdépartementaux seront autant d'activités n'allant pas de soi compte tenu du nombre de campus universitaires en cause et, surtout, de la multiplicité des écoles de pensée et des domaines de spécialisation auxquels se rattachent les membres de l'équipe professorale;

- l'incitation à la bonne connaissance des deux langues officielles sera-t-elle une mesure dont l'application sera bilatérale, c'est-à-dire aussi bien respectée chez le partenaire anglophone que chez les partenaires francophones de l'association?

Avec trois orientations, quatre axes et une répartition inégale des domaines de compétence et d'intérêt des professeurs selon ces axes[1], ne peut-on pas se demander si le champ retenu par le projet ne serait pas un peu trop vaste?

Tel qu'indiqué au point 2, le programme devrait comprendre un total de cinquante étudiants une fois atteint son rythme de croisière, soit après cinq ans d'implantation. Si cette clientèle se répartissait régulièrement entre

---

1. Le dossier de présentation contient, à la p. 56, un tableau indiquant le choix des 22 professeurs en fonction des 4 axes. Voici ce que donne leur 1er choix: axe 1: 8 professeurs, axe 2: 11 professeurs, axe 3: 1 professeur, axe 4: 2 professeurs.

les vingt-deux professeurs de l'équipe, la capacité d'encadrement du programme serait bonne. Mais en sera-t-il de même si, comme on peut le supposer, les étudiants ne se ventilent pas également selon les professeurs, et aussi selon les trois universités[1] et les quatre axes du programme?

3.3 Conclusion

Le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'approuver l'implantation, à titre expérimental pour cinq ans, du nouveau programme conjoint de doctorat;

2. d'inviter les trois universités concernées à réduire, avant l'implantation, le nombre total de crédits associés à ce programme, en ne créditant pas l'examen de synthèse et l'étape de l'acceptation du projet de thèse;

3. de demander que le rapport d'évolution, à soumettre au Comité des programmes à l'issue de la période expérimentale, fasse état, entre autres éléments:

a) des mesures prises pour permettre la réduction du nombre total de crédits du programme;

b) de la manière dont les objectifs reliés au caractère conjoint du programme (harmonisation des projets de recherche, séminaires interdépartementaux, bilinguisme, etc.) auront pu être atteints;

c) du développement et de l'articulation des quatre axes du programme;

d) du niveau d'encadrement et du cheminement des étudiants dans le programme;

e) des critères qui auront été retenus pour l'agrément des nouveaux professeurs dans le programme.

---

1. L'examen des curriculum vitae annexés au projet révèle que les professeurs de l'U. Concordia possèdent l'expérience de la direction de mémoires de maîtrise à un degré moindre que leurs collègues de l'U. de Montréal et de l'UQAM.

Les trois universités associées dans le projet ont soumis une demande de subvention dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique. Le Comité a constaté avec étonnement que chaque université avait transmis une demande de subvention individuelle et, qui plus est, préparée selon des modèles distincts. Chose certaine, le Comité et le Conseil ont trouvé excessif le montant total des subventions demandées.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'Université du Québec (UQAM), d'un projet de nouveau programme conjoint de doctorat (Ph.D.) en communication;

CONSIDÉRANT l'existence dans le réseau universitaire québécois d'un seul programme de doctorat en communication, le Ph.D. "in communications" offert par l'Université McGill;

CONSIDÉRANT l'opportunité de l'implantation du nouveau programme selon la majorité des experts consultés par le Comité des programmes;

CONSIDÉRANT l'avis de qualité favorable adopté par la CRÉPUQ sur le projet de nouveau programme à cause, notamment, du sérieux et de la solidité de son contenu et de sa structure, comme de la valeur et de la richesse de la nombreuse équipe professorale sur laquelle il reposerait;

CONSIDÉRANT que le nombre total de crédits associés au nouveau programme (105 cr.) s'éloignerait de la norme habituellement retenue par le Conseil des universités pour les programmes de doctorat, et que le nouveau programme s'écarterait de la pratique habituelle par l'attribution de crédits à l'examen de synthèse (4 cr.) et à l'étape de l'acceptation du projet de thèse (6 cr.);

CONSIDÉRANT les interrogations du Comité des programmes, et de quelques experts, à propos de certains aspects du projet:

- le caractère ambitieux de certains des objectifs reliés à la composante conjointe du projet: harmonisation du développement des projets de recherche des trois universités concernées, organisation de plusieurs séminaires interdépartementaux, bilinguisme;

- le caractère vaste du champ retenu par le projet, avec ses trois orientations de recherche et ses quatre axes;

- les limites possibles, à moyen terme, de la capacité d'encadrement de l'équipe professorale advenant le cas d'une répartition inégale des étudiants par axes du programme, professeurs et universités;

NONOBSTANT le caractère excessif des demandes de subvention de démarrage accompagnant le projet de nouveau programme conjoint;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la science:

(1. d'autoriser l'Université Concordia, l'Université de Montréal et l'Université du Québec (UQAM) à implanter, à titre expérimental pour cinq ans, leur programme conjoint de doctorat en communication;
(
(2. d'inviter ces trois universités à réduire, avant l'implantation, le nombre total de crédits associés à leur nouveau programme, par la suppression de l'attribution de crédits à l'examen de synthèse et à l'étape de l'acceptation du projet de thèse;
(
(3. de leur demander que le rapport d'évolution, à transmettre au Comité des programmes à l'issue de la période expérimentale, fasse état, entre autres éléments:
(
(a- des mesures prises pour permettre la réduction du nombre total des crédits du programme;
(
(b- de la manière dont les objectifs reliés au caractère conjoint du programme (harmonisation des projets de recherche, séminaires interdépartementaux, bilinguisme, etc.) auront pu être atteints;
(
(c- du développement et de l'articulation des quatre axes du programme;
(
(d- du niveau d'encadrement et du cheminement des étudiants dans le programme;
(
(e- des critères qui auront été retenus pour l'agrément des nouveaux professeurs dans le programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 178e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 février 1987.

Conseil
des universités